

Appendice I – Consultation publique

1.0	Synthèse de la consultation
1.1	Parties prenantes
1.2	Méthodes de consultation
2.0	Consultations
2.1	Avis du lancement de l'étude de novembre 2019
2.2	Réunion de juin 2020 avec les associations communautaires
2.3	Réunion de juin 2020 avec la Greater Ottawa Home Builders' Association (GOHBA)
2.4	Mise à jour du Plan directeur en août 2021
2.5	Consultation auprès de la GOHBA de février 2021 à février 2023
2.6	Consultation publique de mai 2022 sur les politiques préliminaires et sur les recommandations relatives aux programmes
2.7	Consultation de la GOHBA de décembre 2022 à avril 2023
2.8	Consultation « portes ouvertes » virtuelle et en ligne sur la version provisoire du PDI en juin 2023
2.9	Mises à jour apportées en juin 2024 à la version provisoire de l'Avis public du PDI
Article 1	Avis de novembre 2019 sur le lancement de l'étude
Article 2	Politiques préliminaires et recommandations de mai 2022 relatives aux programmes <ul style="list-style-type: none"> • Avis • Rapport sur « Ce que nous avons entendu »
Article 3	Consultation « portes ouvertes » virtuelle et en ligne sur la version provisoire du PDI <ul style="list-style-type: none"> • Avis • Rapport sur « Ce que nous avons entendu »
Article 4	Avis du Plan directeur
Article 5	Correspondance avec les peuples autochtones
Article 6	Comptes rendus de juin 2024 sur la consultation publique relative à la version provisoire du PDI (2023) <ul style="list-style-type: none"> • Notifications Maquettes de juin 2024

Synthèse de la consultation

L'étude du Plan directeur des infrastructures (PDI) s'est déroulée conformément aux dispositions prévues pour les « plans directeurs » dans la réalisation des phases 1 et 2 selon les modalités exposées dans le processus de l'évaluation environnementale municipale de portée générale (EEMPG) de 2023 de la Municipal Engineers Association suivant l'« approche n° 1 ». Le processus de l'évaluation environnementale municipale de portée générale est approuvé dans le cadre de la *Loi sur les évaluations environnementales*, L.R.O. 1990 (la LEE) et s'inscrit dans la foulée d'un processus de planification qui mène à des décisions environnementalement judicieuses. L'EE consiste à recenser et à planifier les enjeux et les effets environnementaux avant de mettre en œuvre un projet ou un ensemble de projets. L'élaboration du PDI a entre autres consisté à consulter le public et les parties prenantes, à dégager un consensus, à se pencher sur des solutions de rechange vraisemblables et à évaluer globalement les effets produits sur l'environnement au niveau des réseaux. La stratégie de consultation a été mise au point sous la forme d'un programme vaste, bilingue et accessible, qui a donné lieu :

- à de nombreuses réunions de l'équipe de gestion du projet;
- à six (6) réunions du Comité directeur;
- à deux (2) consultations publiques;
- à de nombreuses réunions ciblées avec les parties prenantes;
- à une correspondance (lettres et courriels);
- à l'établissement du site Web de l'étude.

Parties prenantes

Nous avons dressé la liste générale des parties prenantes de l'étude pour les tenir au courant du déroulement de cette étude. Il s'agit entre autres :

- des offices de protection de la nature;
- des associations communautaires;
- du Sous-comité de l'examen des projets d'aménagement (constitué de représentants internes de la Ville et d'experts-conseils externes des promoteurs);
- de la Building Owners and Managers Association (BOMA);
- de la Fédération des associations civiques d'Ottawa (FACO);
- de la Greater Ottawa Home Builders' Association (GOHBA);
- de l'Alliance pour les espaces verts dans la capitale du Canada;
- des conseillers municipaux de la Ville d'Ottawa;
- des représentants des ministères provinciaux;
- des abonnés du site Web qui ont demandé à s'inscrire dans la liste des parties prenantes à consulter.



Pendant l'étude, nous avons également consulté les communautés autochtones recensées. Nous avons recensé ces communautés grâce à l'avis lancé par le MEPNP et en faisant appel aux compétences de la Ville.

Méthodes de consultation

Nous avons fait appel à différentes méthodes pour diffuser les comptes rendus de cette étude afin de réunir les commentaires pendant toute la durée de ladite étude. Il s'agit entre autres :

- de la **liste des parties prenantes** : nous avons dressé une liste des parties prenantes de l'étude, et nous l'avons mise à jour pendant toute la durée de cette étude. Cette liste regroupe les parties prenantes énumérées ci-dessus, ainsi que les membres du public, qui pouvaient demander de s'inscrire dans la liste des personnes-ressources de l'étude pour recevoir les comptes rendus dans le cadre de l'étude;
- du **site Web de l'étude sur la plateforme Participons Ottawa** : nous avons établi un site Web pour l'étude en français (Ottawa.ca/pdi) et un autre pour l'étude en anglais (Ottawa.ca/imp) au quatrième trimestre (novembre) de 2019. Sur ces sites Web, nous avons publié les avis pour annoncer les consultations publiques et diffuser les documents à débattre dans les consultations pendant toute la durée de l'étude;
- des **comptes rendus sur les réseaux sociaux** : nous avons diffusé, dans les principales étapes de l'étude, des avis sur les différentes plateformes des réseaux sociaux;
- des **courriels sur l'étude** : les courriels qui nous ont été transmis dans le cadre de l'étude nous sont parvenus sur les sites Web de la plateforme Participons Ottawa; nous y avons répondu en nous servant de l'adresse de courriel établie pour l'étude imp-pdi@ottawa.ca;
- des **consultations publiques** : nous avons mené deux (2) consultations publiques dans les principales étapes du déroulement de l'étude. La première a eu lieu au printemps 2022, et la deuxième, au printemps 2023.

Les communiqués diffusés pendant l'étude l'ont été en français et en anglais; nous avons également répondu aux exigences du gouvernement provincial relativement à l'accessibilité, conformément à la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO).

Consultations

- **Avis du lancement de l'étude de novembre 2019** : Cet avis a été publié dans les quotidiens locaux le 1^{er} novembre 2019; il est reproduit à l'**article 1** de l'**appendice I**. Il a été adressé par courriel aux parties prenantes inscrites dans la liste et aux communautés autochtones, en plus d'être diffusé sur les sites Web de l'étude.
 - Synthèse des commentaires réunis pendant les consultations : Nous avons examiné et présenté dans un tableau les commentaires livrés pendant la durée des consultations dans les courriels afin d'avoir une meilleure idée des avis et des



motifs d'inquiétude exprimés. On nous a adressé au total 11 courriels. Voici les thèmes dont il a été question le plus souvent, selon l'ordre de leur fréquence.

Fréquence	Avis et motifs d'inquiétude
7	Demande de réception des comptes rendus et de l'information; demande d'inscription dans la liste des destinataires des courriels dans le cadre du projet
2	Questions et motifs d'inquiétude à propos de la coordination des projets de construction pertinents
1	Questions et motifs d'inquiétude sur la coordination des projets avec le Plan officiel (PO) et le Plan directeur des transports (PDT)
1	Confirmation de la réception des messages et des demandes de renseignements
1	Question et motifs de préoccupation sur la protection et la contamination de l'eau de source
1	Questions et motifs d'inquiétude à propos des pressions et des impacts des aménagements intercalaires sur les infrastructures communautaires existantes
1	Demande de renseignements sur l'alimentation municipale en eau des villages
1	Demande de participation et de consultation continues de la collectivité

- Réunion de juin 2020 avec les associations communautaires** : Une réunion d'introduction a eu lieu en ligne, le 18 juin 2020, avec les représentants des associations communautaires de la région. Nous leur avons alors donné une vue d'ensemble des objectifs et des délais de l'étude. Les représentants des associations communautaires ont alors eu l'occasion de livrer leurs premiers commentaires sur l'établissement du PDI.
- Réunion de juin 2020 avec la Greater Ottawa Home Builders' Association (GOHBA)** : Une réunion d'introduction a eu lieu en ligne, le 18 juin 2020, avec les représentants de la GOHBA. Nous leur avons alors donné une vue d'ensemble des objectifs et des délais de l'étude. Cette réunion a été pour eux l'occasion de livrer leurs premiers commentaires sur l'établissement du PDI.
- Mise à jour du Plan directeur en août 2021** : En août 2021, lorsqu'on a dissocié le PDI et le PO pour la consultation, nous avons adressé par courriel, aux destinataires inscrits dans la liste des parties prenantes et aux communautés autochtones, un avis sur la mise à jour du calendrier du projet, que nous avons également publié sur les sites Web de l'étude.
 - Synthèse des commentaires de la consultation : Nous avons examiné et présenté dans un tableau les commentaires livrés pendant la durée des consultations dans les courriels afin d'avoir une meilleure idée des avis et des motifs d'inquiétude exprimés. On nous a adressé au total 18 courriels. Voici les thèmes dont il a été question le plus souvent, selon l'ordre de leur fréquence.

Fréquence	Avis et motifs d'inquiétude
11	Demande de réception des comptes rendus et de l'information; demande d'inscription dans la liste des destinataires des courriels dans le cadre du projet
3	Questions et motifs d'inquiétude à propos de la coordination des projets avec le PO et les projets du PDT
3	Confirmation de la réception des messages et des demandes de renseignements
2	Motifs d'inquiétude à propos des délais et du déroulement des consultations sur les projets
2	Offre d'aide dans le processus (questions techniques et listes des personnes-ressources dans la consultation)
2	Commentaires sur l'approche du processus d'approbation de l'évaluation environnementale municipale de portée générale
2	Questions et motifs d'inquiétude à propos des pressions et des impacts des aménagements intercalaires sur les infrastructures communautaires existantes
1	Question et motifs de préoccupation sur la protection et la contamination de l'eau de source

- Consultation auprès de la GOHBA de février 2021 à février 2023** : Au cours de cette durée, nous avons tenu six (6) réunions avec le Comité des aménagements intercalaires urbains afin d'échanger de l'information sur les progrès accomplis dans le cadre du PDI et pour réunir les commentaires de ce comité.
- Consultation publique de mai 2022 sur les politiques préliminaires et sur les recommandations relatives aux programmes** : En mai 2022, nous avons publié sur les sites Web de l'étude un avis et un compte rendu sur les progrès accomplis dans cette étude, en invitant les lecteurs à faire des commentaires sur la version provisoire des politiques préliminaires et des recommandations relatives aux programmes. Ce document, rédigé en français et en anglais, a été publié dans un format accessible. Un formulaire de rétroaction a été diffusé sur le site Web de la Ville; on pouvait aussi commenter le document en adressant un courriel à l'équipe chargée de l'étude. Les lecteurs pouvaient faire des commentaires dans la période comprise entre le 20 mai et le 22 juillet 2022. Le lecteur trouvera à l'article 2 de l'appendice I du rapport sur « Ce que nous avons entendu », pour cette période de consultation, les avis, les commentaires exprimés et d'autres détails.
- Consultation de la GOHBA de décembre 2022 à avril 2023** : Nous avons mis sur pied le Groupe de travail sur la gestion des eaux pluviales des sites, constitué de membres de la GOHBA et de représentants de la Ville d'Ottawa, pour mener l'étude. Ce groupe de travail a été créé pour se concerter afin de répondre aux impératifs de la gestion des eaux

pluviales dans les petits projets d'aménagements résidentiels de 10 logements ou moins. Cinq (5) réunions ont eu lieu au cours de cette période.

- **Consultation « portes ouvertes » virtuelle et en ligne sur la version provisoire du PDI en juin 2023** : Le 14 juin 2023, la Ville a tenu une consultation en ligne en direct, en présentant un exposé et en organisant une période de questions. Nous avons également présenté des panneaux d'information donnant les détails de l'information essentielle extraite de la version provisoire du PDI. Toute l'information présentée a été publiée dans des formats accessibles en français et en anglais. Un avis a été adressé par courriel aux destinataires inscrits dans la liste des parties prenantes, a été publié sur les réseaux sociaux et a été diffusé sur les sites Web de l'étude. Des annonces ont aussi été publiées dans le Citizen d'Ottawa et dans Le Droit, les 20 mai et 10 juin 2023, pour annoncer l'événement au public. On invitait les lecteurs à nous adresser leurs commentaires entre le 14 juin et le 7 juillet 2023. Vous pouvez consulter à l'article 3 de l'appendice I du rapport sur « Ce que nous avons entendu », pour la durée de cette consultation, les avis, les commentaires déposés et d'autres détails.
- **Avis de juillet 2024 sur le Plan directeur** : L'Avis du Plan directeur et la durée de l'examen public de 30 jours ont été publiés dans les quotidiens locaux le 27 juillet 2024 et sont reproduits à l'article 4 de l'appendice I. Cet avis a été adressé par courriel aux destinataires inscrits dans la liste des parties prenantes et aux communautés autochtones et a été diffusé sur les sites Web de l'étude.

Synthèse de la consultation des Autochtones

La correspondance avec les communautés autochtones est reproduite à l'article 5 de l'appendice I.

- Novembre 2019 : Avis de lancement transmis par courriel
- Août 2021 : Compte rendu sur le Plan directeur envoyé par courriel
- Mars 2022 : Compte rendu envoyé par courriel
- Mai 2022 : Avis invitant à commenter par courriel les politiques préliminaires et les recommandations relatives aux programmes
 - Les Algonquins de Pikwàkanagàn nous ont adressé par courriel une réponse pour nous demander de prévoir une téléconférence, qui a eu lieu le 20 juillet 2022. Nous leur avons par la suite adressé un courriel pour faire la synthèse de cette téléconférence. Nous n'avons pas reçu d'autres commentaires.
- Juin 2024 : Communication d'un compte rendu par courriel ainsi que de l'avis de convocation à la réunion conjointe du Comité de l'urbanisme et de l'environnement et du Comité de l'environnement et du changement climatique
- Juillet 2024 : Communication par courriel de l'avis d'achèvement et de la période de commentaires de 30 jours

Article 1 de l'appendice I : Avis de lancement de l'étude





ottawa.ca     **3-1-1**
TTY/ATS 613-580-2401

Avis de réunion extraordinaire :
Nouveau Plan officiel de la Ville d'Ottawa

Réunion conjointe du Comité de l'agriculture et des affaires rurales et du Comité de l'urbanisme
Midi, le 9 décembre 2019
Salle Andrew-S.-Haydon
Hôtel de ville d'Ottawa, 110, avenue Laurier Ouest

Afin de se conformer à l'article 26 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, la Ville d'Ottawa tiendra une réunion extraordinaire sur les orientations stratégiques du **nouveau Plan officiel**, réunion à laquelle participeront le Comité de l'urbanisme et le Comité de l'agriculture et des affaires rurales. Le public est invité à soumettre ses observations orales ou écrites aux fins d'examen par les comités.

Après l'approbation des orientations stratégiques à la réunion du 9 décembre, une version provisoire du Plan officiel devrait être déposée en juin 2020. L'adoption du nouveau Plan officiel par le Conseil municipal est prévue pour mars 2021.

Objectifs de la réunion extraordinaire :

- Discuter des révisions qui pourraient être nécessaires pour assurer la conformité du Plan officiel à la Déclaration de principes provinciale et la prise en compte des questions d'intérêt provincial énoncées à l'article 2 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.
- Donner de l'information sur les politiques proposées dans le nouveau Plan officiel, notamment la stratégie de gestion de la croissance.
- Présenter un aperçu du calendrier et des étapes importantes du projet.

Pour recevoir les avis et les mises à jour concernant le Plan officiel, inscrivez-vous à ottawa.ca/nouveauppo.

Pour en savoir plus, communiquez avec :

Carol Ruddy, urbaniste III
Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique
Ville d'Ottawa
110, avenue Laurier Ouest, 4^e étage
Ottawa (Ontario) K1P 1J1
Tél. : 613-580-2424, poste 28457
Courriel : nouveauppo@ottawa.ca

Avis de début
Plan directeur de l'infrastructure de la Ville d'Ottawa

Le Plan directeur de l'infrastructure complète le Plan officiel de la Ville en assurant l'offre de niveaux de service adéquats en ce qui concerne l'approvisionnement en eau, la collecte des eaux usées et la gestion des eaux pluviales dans les zones de croissance, et le maintien de ces niveaux de service dans les quartiers existants. En plus d'élaborer un nouveau Plan officiel qui encadrera l'utilisation du sol, la Ville entame la refonte du Plan directeur de l'infrastructure de 2013 afin de soutenir la croissance prévue.

Une étude est en cours, conformément aux exigences des phases 1 et 2 de l'évaluation environnementale municipale de portée générale, un processus approuvé en vertu de la *Loi sur les évaluations environnementales*.

Les consultations publiques constituent un élément essentiel de l'étude sur le Plan directeur de l'infrastructure, et seront coordonnées avec celles sur le nouveau Plan officiel. Il y aura d'autres avis en lien avec ces consultations. Par ailleurs, de l'information sera publiée sur la page Web de l'étude, à l'adresse ottawa.ca/pdi.

Pour recevoir les avis et les mises à jour concernant l'étude sur le Plan directeur de l'infrastructure, inscrivez-vous à ottawa.ca/pdi.

Pour en savoir plus, communiquez avec :

Christopher Rogers, gestionnaire de programme, Planification de l'infrastructure
Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique
Ville d'Ottawa
110, avenue Laurier Ouest, 4^e étage
Ottawa (Ontario) K1P 1J1
Tél. : 613-580-2424, poste 27785
Courriel : imp-pdi@ottawa.ca

Date of Publication: November 1st, 2019



DEVELOPMENT APPLICATIONS / AMENDMENTS UNDER THE PLANNING ACT
NOTICE OF AGRICULTURE AND RURAL AFFAIRS COMMITTEE MEETING
Thursday, November 7, 2019 – 10 a.m.

The items listed below, in addition to any other items previously scheduled, will be considered at this meeting which will be held in the Chamber, Ben Franklin Place, 101 Centrepoin Drive, Ottawa, Ontario. To see any change to this meeting agenda, please go to [Ottawa.ca](#).

04 2019 Omnibus
 613-580-2424, ext. 13902 – Mitchell LeSage@ottawa.ca

Zoning – Part of 170 Rabbit Path
 613-580-2424, ext. 24161 – Kriston Walker@ottawa.ca

Zoning – Part of 5788 Prince of Wales Drive
 613-580-2424, ext. 24161 – Kriston Walker@ottawa.ca

Zoning – 6651 First Line Road
 613-580-2424, ext. 31328 – Jeffrey Ostafichuk@ottawa.ca

Zoning – 2019 Flood Relief Provisions
 613-580-2424, ext. 13465 – Jacob Saitel@ottawa.ca

DEVELOPMENT APPLICATIONS / AMENDMENTS UNDER THE PLANNING ACT
NOTICE OF AGRICULTURE AND RURAL AFFAIRS COMMITTEE MEETING
Thursday, November 14, 2019 – 9:30 a.m.

The items listed below, in addition to any other items previously scheduled, will be considered at this meeting which will be held in the Champlain Room, City Hall, 110 Laurier Avenue West, Ottawa. To see any change to this meeting agenda, please go to [Ottawa.ca](#).

04 2019 Omnibus
 613-580-2424, ext. 13902 – Mitchell LeSage@ottawa.ca

Zoning – 2159 Mer Bleue Road
 613-580-2424, ext. 27591 – Cheva Balan@ottawa.ca

Official Plan and Zoning – 99 Richmond Road
 613-580-2424, ext. 27184 – Jennifer Klucke@ottawa.ca

Zoning and Subdivision – 21 Withrow Avenue
 613-580-2424, ext. 13925 – Mary Delano@ottawa.ca

Zoning – 70 Gloucester Street, 80-91 Nepean Street
 613-580-2424, ext. 13923 – Simon Detacco@ottawa.ca

NOTICE OF SPECIAL MEETING:
NEW CITY OF OTTAWA OFFICIAL PLAN
Joint meeting of Agriculture and Rural Affairs Committee and Planning Committee
Neon, December 9, 2019
Andrew S. Haydon Hall
Ottawa City Hall, 110 Laurier Avenue West

As required by Section 26 of the Planning Act, the City of Ottawa will hold a special meeting to discuss the policy directions in the new Official Plan at a joint public meeting of Planning Committee and Agriculture and Rural Affairs Committee. Members of the public are invited to make verbal or written submissions for the Committee's consideration.

Following approval of the policy directions at the meeting on December 9, a draft Official Plan is scheduled to be tabled in June 2020. The new Official Plan is scheduled to be adopted by City Council in March 2021.

Purpose of Special Meeting:

- To discuss the revisions that may be required to ensure the Official Plan is consistent with the Provincial Policy Statement and has regard for matters of provincial interest listed in section 2 of the Planning Act;
- To present information about the proposed policies in the new Official Plan, including the growth management strategy;
- To present an overview of timelines and important milestones for the project.

If you would like to receive notifications and updates about the new Official Plan, please go to the project webpage at [ottawa.ca/ehwp](#) to subscribe.

For more information please contact:
 Carol Ruddy, Planner III
 Planning, Infrastructure and Economic Development Dept.
 City of Ottawa

Ottawa, ON K1P 1J1
 Tel: 613-580-2424, ext. 20457
 E-mail: newop@ottawa.ca

NOTICE OF COMMENCEMENT
CITY OF OTTAWA INFRASTRUCTURE MASTER PLAN

The Infrastructure Master Plan supports the City's Official Plan by ensuring that appropriate service levels related to water supply, wastewater collection, and stormwater management are available in growth areas, and are maintained in existing areas across the city as the City is developing a new Official Plan that will guide land use. The City is also commencing a review and update of the 2013 Infrastructure Master Plan to support anticipated growth.

The Study is being conducted in accordance with the requirements of Phases 1 and 2 of the Municipal Class Environmental Assessment, which is an approved process under the Environmental Assessment Act.

Public Consultation is a key component of the Infrastructure Master Plan Study and will be coordinated with consultations planned for the new Official Plan. Additional notification will be given for these future consultation events. Information will also be posted on the project webpage for the Infrastructure Master Plan Study at [ottawa.ca/imp](#).

If you would like to receive notifications and updates about the Infrastructure Master Plan Study, please go to the project webpage at [ottawa.ca/imp](#) to subscribe.

For information please contact:
 Christopher Rogers, Program Manager, Infrastructure Planning
 Planning, Infrastructure and Economic Development
 City of Ottawa
 110 Laurier Ave West, 4th floor
 Ottawa, ON K1P 1J1
 Tel: 613-580-2424, ext. 27785
 Email: imp-pd@ottawa.ca

NOTICE OF PERIODS OF INTERIM BY-LAW EXTENSION
THE PERIOD DURING WHICH AN INTERIM CONTROL BY-LAW WILL BE IN EFFECT

The Council of the City of Ottawa passed By-law Number 2019-356 on October 9, 2019, under Section 39 of the Planning Act.

Any person or public body may appeal to the Local Planning Appeal Tribunal with respect to the by-law, by filing with the Clerk of the City of Ottawa, a notice of appeal setting out the objection to the by-law and the reasons in support of the objection. An appeal must be accompanied by the Local Planning Appeal Tribunal's prescribed fee of \$200.00, which may be made in the form of a cheque, payable to the Minister of Finance.

A notice of appeal can be mailed to the City Clerk at 110 Laurier Avenue West, Ottawa, Ontario, K1P 1J1, or can be delivered in person, to Ottawa City Hall, at the Government Service Centre to Counter 44 or 45 on the 1st floor, 110 Laurier Avenue, West (please note that you may bypass the line at the greater station and go directly to Counter 44 or 45).

Notices of appeal must be received no later than 4:30 p.m. on December 9, 2019.

By-law 2019-356 amends By-law 2018-362 by extending interim control for lands within the area bounded by Goldan Avenue to the west, Byron Avenue to the north, Tweedsmuir Avenue to the east and Dovercourt Avenue to the south, as shown on the attached location map.

The purpose of the Interim Control By-law 2019-362 was to prohibit a three-unit dwelling exceeding a gross floor area of 400m² from occurring on any lot within the defined area, and prohibit any three-unit dwelling from occurring on a lot that does not meet the required development standard of the RFR zone, as identified in By-law 2019-260.

The expiration date of Interim Control By-law 2019-356 is October 9, 2020. The Council of the City of Ottawa has the authority to extend the period during which the by-law will be in effect to a total period not exceeding two years.

For more information about this matter, contact Robert Sandercock, Planner, at 613-580-2424, extension 14270 or by e-mail at Robert.Sandercock@ottawa.ca.

Should the by-law be appealed, persons or public bodies who wish to receive notice of the Local Planning Appeal Tribunal hearing can receive such notice by submitting a written request to the Planner identified above.

Dated at the City of Ottawa on November 1, 2019.

Clerk of the City of Ottawa
 City Hall
 110 Laurier Avenue West
 Ottawa, ON K1P 1J1

Public Meetings

All public meetings will be held at Ottawa City Hall, 110 Laurier Avenue West, unless otherwise noted. For a complete agenda and updates, please sign up for email alerts or visit [ottawa.ca/agenda](#) or call 3-1-1.

Monday, November 4
Ottawa Board of Health – Tabling Budget
 5 pm, Champlain Room

Tuesday, November 5
Finance and Economic Development Committee
 9:30 am, Andrew S. Haydon Hall

Ottawa Public Library Board Meeting – Tabling Budget
 5 PM, Champlain Room

Wednesday, November 6
Ottawa Police Services Board – Tabling Budget
 9:30 am, Champlain Room

City Council Meeting – Tabling Budget
 10 am, Andrew S. Haydon Hall

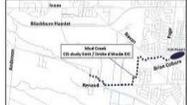
Transit Commission – Tabling Budget
 9:30 am, Andrew S. Haydon Hall – Meeting will take place 30 minutes after the adjournment of the meeting of Ottawa City Council.

Thursday, November 7
Agriculture and Rural Affairs Committee
 10 am, The Chamber, Ben Franklin Place, 101 Centrepoin Drive

Did you know you can receive e-mail alerts regarding upcoming meetings? Sign up today at [ottawa.ca/subscriptions](#).

NOTICE OF STUDY COMMENCEMENT AND ONLINE INFORMATION SESSION
MUD CREEK CUMULATIVE IMPACT STUDY
MUNICIPAL CLASS ENVIRONMENTAL ASSESSMENT
ONLINE INFORMATION SESSION
NOVEMBER 1 – DECEMBER 2, 2019
OTTAWA.CA/MUDCREEKCIS

Mud Creek is a tributary of Green's Creek that flows through the eastern portion of the greenbelt and is one of the primary storm drainage outlets for the East Urban Community (EUC). The purpose of the cumulative impact study is to assess the combined impact of existing and planned development and road projects in the EUC on the flow regime of Mud Creek to identify appropriate stormwater (SWM) design criteria and the scope of in-stream erosion control works, as appropriate, for the reach of Mud Creek between Pagé Road and Renaud Road (see figure).



The study is following Schedule "B" of the "Municipal Class Environmental Assessment" and involves the evaluation of a combination of SWM and in-stream measures. The Class EA process includes public and review agency consultation, an evaluation of alternatives, an assessment of potential environmental effects of the proposed improvements, and identification of reasonable measures to mitigate any potential adverse impacts.

How to participate: Public comments are welcome throughout the study with an opportunity to provide feedback through the City of Ottawa's website ([ottawa.ca/mudcreekcis](#)). Information concerning the project will be posted with an opportunity for public input between November 1 and December 2. Information will be collected in accordance with the Freedom of Information and Protection of Privacy Act. With the exception of personal information, all comments will become part of the public record.

For more information, or if you wish to be placed on the study's mailing list, please contact:

Ed Cooper, M.A.Sc., P.Eng. Project Manager / Assat Management City of Ottawa ed.cooper@ottawa.ca Tel: 613.580.2424 ext. 27611	Robin van de Lande, RPP MCIP Planner II / Resiliency, Planning & Policy City of Ottawa Robin.vandelande@ottawa.ca Tel: 613.580.2424 ext. 43011
--	--

Notice first published: November 1, 2019

NOTICE OF COMPLETION OF ENVIRONMENTAL STUDY REPORT FOR THE EARL ARMSTRONG ROAD EXTENSION ENVIRONMENTAL ASSESSMENT STUDY

The City of Ottawa has completed the Municipal Class Environmental Assessment (EA) Study of Earl Armstrong Road Extension from Albion Road to Hawthorne Road. This Study was carried out in accordance with the requirements for a Schedule "C" project under the Municipal Class Environmental Assessment document (October 2000, as amended 2007, 2011 and 2015).

The Transportation Master Plan identifies the extension of Earl Armstrong Road between Albion and Hawthorne roads in the Network Concept to support the planned growth of adjacent communities. Although timing for the road extension is beyond 2031, development in the area is encroaching on the City's ultimate plan, and an environmental assessment study was required to identify and protect the right-of-way requirements and inform the planning and development of surrounding lands. The protected right-of-way can ultimately accommodate four travel lanes, include transit priority measures and provide dedicated pedestrian and cycling facilities. When constructed, the Earl Armstrong Road extension will be a continuous and efficient arterial road that will offer mobility choices and reinforce the area transportation network.



An Environmental Study Report (ESR) has been completed to document the planning and design process and the Recommended Plan for the extension of Earl Armstrong Road. The ESR is available for public review at public locations during regular business hours for a period of 30 calendar days, starting on November 8, 2019:

City of Ottawa City Hall Information Desk 110 Laurier Avenue West	Ottawa Public Library Lory Greenberg Branch 363 Lory Greenberg Drive	Ministry of the Environment, Conservation and Parks 2430 Don Road Drive, Suite 103
Ottawa Public Library Main Branch 120 Metcalfe Street	Carleton University MacOleum Library 1125 Colonel By Drive	

During the public review period, interested persons are encouraged to read the ESR and provide written comments to:
 Katarina Ovetkovic, P.Eng.
 Senior Project Manager, Transportation Environmental Assessments
 Transportation Planning
 Transportation Services Department
 City of Ottawa
 Email: katarina.ovetkovic@ottawa.ca
 Phone: 613-580-2424, extension 22942

If concerns regarding this project cannot be resolved in discussion with the City, a person/party may request that the Minister of the Environment, Conservation and Parks make an order to change the project status and require a higher level of assessment under an individual Environmental Assessment process (referred to as a Part II Order). A Part II Order request form is available online on the Form Repository Website (<http://www.forms.ssb.gov.on.ca>) by searching "Part II Order". The filled-out form must be received by the Minister of the Environment, Conservation and Parks and by the Director of Environmental Assessment and Permissions Branch during the 30-day review period at both addresses listed below. Reasons must be provided for the request. A copy of the request form should also be forwarded to the City of Ottawa to the address above. If there are no requests received by December 8, 2019, the project will be considered to have met the requirements of the Municipal Class EA, and the project may proceed to design and construction as presented in the ESR.

Hon. Jeff Yurek
 Minister of the Environment, Conservation and Parks
 5th Floor
 777 Bay Street
 Toronto, ON, M7A 2J3
 Email: Minister.MECP@ontario.ca

and
Director, Environmental Assessment and Permissions Branch
Ministry of the Environment, Conservation and Parks
 125 St. Clair Avenue West, 1st Floor
 Toronto, ON, M4V 1P5
 Email: enviropermissions@ontario.ca

With the exception of personal information, all comments will become part of the public record. Information collected will be used in accordance with the Freedom of Information and Protection of Privacy Act and solely for the purpose of conducting the environmental assessment.
 This notice was first published on November 1, 2019.

Article 2 de l'appendice I : Politiques et recommandations préliminaires de mai 2022 relatives aux programmes

- Avis
- Rapport sur « Ce que nous avons entendu »

Recommandations sur les politiques et les programmes préliminaires

20 mai 2022



Vous pouvez dès aujourd'hui prendre connaissance des recommandations sur les politiques et les programmes préliminaires du Plan directeur des infrastructures (PDI). Le [document provisoire](#) consacré à ces recommandations comprend les politiques détaillées sur les infrastructures qui étayent le nouveau Plan officiel et apporte des éclaircissements sur les attentes de la Ville dans la planification, l'approbation et la mise en œuvre des infrastructures. Ce document comprend aussi des recommandations sur les nouveaux programmes destinés à assurer la densification.

À cette étape, nous invitons les résidents et les intervenants à commenter ce document. La Ville tiendra compte de ces commentaires dans la préparation de la version provisoire du PDI définitif à soumettre au Conseil municipal. Si vous avez des commentaires ou des avis à exprimer sur ce document, veuillez répondre au [sondage](#) d'ici au **22 juillet 2022**.

Rapport sur <<ce que nous avons entendu>>

Plan directeur de l'infrastructures (PDI)

Rétroaction sur les recommandations préliminaires relatives aux politiques et aux programmes

En 2019, la Ville a commencé à mettre à jour le Plan directeur des infrastructures (PDI) dans le cadre du nouveau Plan officiel (PO) adopté par le Conseil en octobre 2021. En mai 2022, la Ville a mené des consultations publiques sur les recommandations préliminaires relatives aux politiques et aux programmes afin que les intervenants aient la possibilité de formuler des commentaires. D'autres consultations sur les autres volets du PDI devraient avoir lieu au T2 de 2023. Les commentaires découlant des deux consultations seront pris en considération avant le processus d'approbation du PDI par le Conseil prévu pour le T3 de 2023.

Le présent document vise à résumer les commentaires des intervenants de la consultation de mai 2022.

Approche :

La consultation portant sur les politiques et les programmes du PDI de la Ville comprenait plusieurs occasions d'engagement public, et l'information était offerte dans une variété de formats.

Quand	Événement
Le 13 mai 2022	Page Web Participons Ottawa – Affichage d'un document sur les politiques et les programmes et des questions du sondage
Le 19 mai 2022	Note de service au Conseil – Pour informer les membres du Conseil des consultations continues auprès des intervenants
Le 26 mai 2022	Réunion de la Greater Ottawa Home Builder's Association (GOHBA) – Présentation des politiques et des programmes
Le 22 juin 2022	Réunion des associations communautaires en ligne – Présentation des politiques et des programmes

Examen des réponses :

En tout, environ 65 soumissions ont été reçues au cours de la période de consultation. Le document a été rendu public le 13 mai 2022, et la période de consultation a pris fin le 22 juillet 2022.



Rapport sur <<ce que nous avons entendu>>

Réponses au sondage	50
Participants à la réunion	93
Réponses envoyées à l'adresse imp-pdi@ottawa.ca	Environ 30 réponses
Page Web de Participons Ottawa	Le document a été téléchargé 302 fois 2 070 visites sur la page du projet sur Participons Ottawa 657 visiteurs informés*

*Informé signifie que le visiteur a ouvert un document ou l'outil de sondage.

Thèmes clés et rétroaction :

Une grande partie des commentaires reçus concernait les cinq grandes orientations stratégiques générales proposées par le PDI, connues sous le nom des *5 grands changements*. Les cinq orientations stratégiques concernent la gestion de la croissance, la mobilité, la conception urbaine et communautaire, la résilience et le développement économique. Cette rétroaction reflète les liens importants entre les 5 grands changements et la planification des infrastructures.



Gestion de la croissance



Mobilité



Conception urbaine et communautaire



Climat, énergie et santé publique



Développement économique

Deux thèmes que l'on retrouvait dans la plupart des commentaires étaient liés au grand changement 1 (croissance/densification) et au grand changement 4 (changements climatiques). L'un des principaux sujets de préoccupation concernait la capacité des infrastructures à soutenir la densification et les répercussions éventuelles qu'une capacité insuffisante pourrait avoir sur les résidents actuels. Un deuxième sujet de préoccupation était l'incidence potentielle des changements climatiques qui devraient solliciter davantage les infrastructures existantes de la Ville.

Parmi les autres sujets de préoccupations, mentionnons l'abordabilité, les propriétés fédérales, les répercussions environnementales, la durabilité des infrastructures et l'extension des services. Le tableau ci-dessous résume les thèmes principaux que l'on a dégagés de tous ces sujets de préoccupation.

La rétroaction du public et de l'industrie, représentant un éventail de points de vue, est présentée ci-dessous. Le résumé ci-dessous reflète les principaux thèmes et



Rapport sur <<ce que nous avons entendu>>

suggestions; tous les commentaires ne sont pas consignés dans le présent rapport. La Ville a paraphrasé certains des commentaires pour en améliorer la clarté.

Section/sujet	Thèmes principaux
Changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Il importe de comprendre les vulnérabilités et les risques associés aux changements climatiques dans la région de la capitale nationale et d'en tenir compte dans la planification des infrastructures. • La Ville devrait aborder des considérations et des critères précis à intégrer à la planification et à la conception des aménagements futurs. • Il faut veiller à ce que les recommandations proposées permettent de dégager une vision claire de l'approche à long terme, et non seulement de l'avenir immédiat. • L'état et le paysage des infrastructures actuelles ne suffisent pas à répondre à la menace des changements climatiques ou à une densification supplémentaire. • Ce plan sur 25 ans doit être appuyé par des plans à plus court terme (5, 10, 15 ans) afin de pouvoir faire le suivi de ses progrès et de l'adapter en fonction du climat, des prévisions démographiques et de la situation économique, au besoin. • Ce plan sur 25 ans manque de perspective et d'idées et solutions novatrices. Il mentionne des mesures d'atténuation, mais parle peu de prévention. • Il importe d'adapter les exigences minimales et les recommandations de la Ville pour la gestion du réseau des eaux pluviales à la nouvelle norme nationale CSA W211:21.
Abordabilité	<ul style="list-style-type: none"> • La Ville doit examiner la gestion des actifs d'infrastructure dans le contexte plus large de l'atteinte de ses objectifs d'abordabilité du logement et de densification. Les coûts imposés par la Ville exercent déjà une pression considérable sur les coûts des aménagements résidentiels intercalaires. • Le coût des services municipaux et des taxes se rapproche du coût d'un prêt hypothécaire. • Les coûts imposés par la Ville exercent déjà une pression considérable sur les coûts des aménagements résidentiels intercalaires, en plus du programme de gestion des eaux pluviales sur place proposé. Les coûts imposés par la Ville réduisent considérablement l'abordabilité des logements pour les résidents et remettent en question la viabilité économique de certains projets de

Rapport sur <<ce que nous avons entendu>>

	<p>construction résidentielle.</p>
Densification	<ul style="list-style-type: none"> • Nous appuyons les objectifs de la Ville visant à atteindre une croissance plus importante par la densification plutôt que par l'aménagement des zones vertes et à intégrer, dans le cadre de ses politiques, la résilience environnementale, climatique et sanitaire ainsi que l'énergie. • Les niveaux de service existants dans le quartier se sont déjà dégradés en raison de la croissance. Il y a beaucoup de densification sans mise à niveau. • Il est urgent de traiter les effets de la densification grâce à la gestion des eaux pluviales sur place. • Il faut tenir compte des antécédents de densification dans les exigences de gestion des eaux pluviales sur place et lorsque l'on rétablit la capacité en remplaçant les fossés. • Les infrastructures de la Ville ne sont pas adaptées au niveau actuel de densification. • Les réseaux de gestion des eaux usées et de l'eau potable de la Ville peuvent-ils soutenir cette croissance non prévue dans les aménagements résidentiels intercalaires? Qui paiera pour mettre à niveau les infrastructures existantes? • Tout comme c'est le cas pour la densification menée par les promoteurs et la nécessité de construire de nouvelles infrastructures ou de les améliorer, il ne faut pas que les coûts soient couverts par l'assiette fiscale générale. • Nous encourageons la Ville à utiliser le processus de dimensionnement des infrastructures pour renforcer sa tendance à la densification. Lorsqu'on envisage de surdimensionner une infrastructure, elle devrait être située là où elle appuiera également d'autres objectifs de planification. Le surdimensionnement des tuyaux en zone suburbaine rendra la croissance vers l'extérieur plus attrayante, car elle permettra de rembourser les redevances d'aménagement et contribuera à l'incidence continue des infrastructures sur la Ceinture de verdure. L'augmentation de la capacité en milieu urbain facilitera la densification continue. • Le personnel chargé de l'examen ne semble pas connaître la Déclaration de principes provinciale concernant les exigences en matière d'infrastructure pour la création de nouveaux lots, ou les exigences énoncées dans la <i>Loi sur l'aménagement du territoire</i> et le Plan officiel. Le personnel de la construction et sur le terrain doit également être au courant de ces politiques et des raisons qui les sous-tendent. De nombreux nouveaux aménagements résidentiels

Rapport sur <<ce que nous avons entendu>>

	<p>intercalaires paraissent bien sur papier, mais ils sont autorisés à diriger le drainage de la toiture vers les propriétés des voisins ou sont construits sans respecter les règlements et les politiques de la Ville.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qu'est-ce qui sera considéré comme une « une augmentation nette importante de la superficie imperméable pour une propriété par rapport aux conditions existantes »? En ce qui concerne la gestion des eaux pluviales, je suis d'accord pour définir les exigences applicables à toutes les demandes de permis de construire, et non seulement à celles qui nécessitent l'approbation de la réglementation du plan d'implantation. • Les infrastructures doivent suivre le rythme de la densification. • La Ville doit adopter une approche holistique en ce qui concerne les quartiers en cours de réaménagement et de densification, et pas seulement sur la base d'un permis. • La protection des voies d'écoulement des eaux en surface sur les propriétés existantes sera probablement problématique, car cela représentera un fardeau pour les propriétaires fonciers. • Les propositions augmenteraient les coûts des projets d'aménagement résidentiel intercalaire et imposeraient le fardeau de la capacité des infrastructures aux locataires et aux acheteurs de maisons neuves. • L'une des plus grandes préoccupations de l'industrie est la décision de la Ville d'obliger les nouveaux projets d'aménagement résidentiel intercalaire à se doter d'un système de gestion des eaux pluviales sur place. • L'industrie insiste sur le besoin de flexibilité et de solutions de rechange pour satisfaire aux exigences de gestion des eaux pluviales et, par conséquent, serait heureuse de contribuer au développement des options/solutions de gestion des eaux pluviales envisagées. • La Ville doit examiner le renouvellement des infrastructures et l'augmentation de la capacité dans un contexte d'aménagement résidentiel intercalaire comme un avantage pour toute la communauté et tenir compte des coûts dans le contexte plus large de la réalisation de ses objectifs d'abordabilité du logement et de densification. • L'industrie s'oppose à la mise au point d'un nouveau règlement
--	---

Rapport sur <<ce que nous avons entendu>>

	<p>municipal sur la gestion des eaux pluviales ou d'un processus d'examen du plan d'implantation dont la portée est définie pour tous les projets qui ne sont pas actuellement soumis à l'approbation du plan d'implantation.</p>
Propriété fédérale	<ul style="list-style-type: none"> • Les droits d'aménagement potentiels au sein des installations fédérales actuelles de la Ceinture de verdure de la CCN ne devraient pas être touchés par les politiques préliminaires du PDI. • On ne sait pas très bien qui serait responsable de la réalisation de l'EDV à l'appui de l'agrandissement ou de la création de nouvelles installations dans la Ceinture de verdure. • La Ville et les principaux ministères fédéraux doivent discuter et clarifier les exigences en matière d'infrastructure municipale et les redevances d'aménagement pour répondre aux besoins en locaux à bureaux du gouvernement fédéral. Il faut clarifier les attentes de la Ville concernant le paiement des améliorations des infrastructures par le gouvernement fédéral à la place des redevances d'aménagement. • Au cours du processus d'élaboration du nouveau PO, on a demandé l'inclusion d'une politique visant à s'assurer que les répercussions du ruissellement sur les terres fédérales en aval sont traitées par un aménagement en amont. La réponse de la Ville à ce moment-là était que ce sujet serait mieux traité dans le cadre du nouveau PDI. • La Ville devrait reconnaître la complexité du drainage sur les terres fédérales qui ne figure pas dans la <i>Loi sur le drainage</i> et s'engager à élaborer un processus de collaboration afin de surmonter ces limitations de compétence.
Répercussions environnementales et durabilité des infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> • L'étalement urbain continu dans les zones suburbaines au-delà de la Ceinture de verdure entraînera d'autres répercussions négatives sur les cours d'eau. Autant les aménagements actuels que futurs devraient tenir compte des répercussions et des coûts du ruissellement des eaux pluviales sur les cours d'eau de la Ceinture de verdure. • Tout nouveau système ou toute nouvelle conception d'un système existant devrait généralement tenir compte de pratiques plus durables, lorsque c'est possible, comme des rigoles, la réduction de la consommation d'eau et de l'utilisation de matériaux inertes, etc. • Les répercussions des infrastructures et de la mise en œuvre d'aménagements à faible impact dans les argiles marines sensibles doivent être adéquatement étudiées afin de déterminer l'évolution des risques de glissement ou d'affaissement de terrain découlant



Rapport sur <<ce que nous avons entendu>>

	<p>des modifications dans l'élévation de la nappe phréatique, des changements dans les volumes totaux de ruissellement, du bombement sous les aménagements à faible impact, de l'augmentation de l'imperméabilité, etc.</p>
<p>Extension des services</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La surveillance des débits d'eaux usées est essentielle pour confirmer si la capacité permet d'étendre les services à l'aménagement des zones vertes. • L'eau et les égouts municipaux sont des facteurs clés dans l'établissement de la densité d'aménagement. Le corridor du chemin Carp offre une bonne occasion d'étendre les services et d'accroître la densité d'aménagement. • L'un des obstacles économiques à la mise en chantier de grands projets de construction dans le corridor du chemin Carp est le coût de la mise en œuvre d'une protection contre les incendies sur place en raison de l'absence d'approvisionnement en eau municipal. • La viabilisation du corridor du chemin Carp permettrait de fournir un grand nombre de terrains à aménager attrayants sans incidence significative sur les prix des terrains et l'avantage concurrentiel à Ottawa et dans la grande région.

Prochaines étapes :

On a examiné les commentaires du public, des partenaires fédéraux et des organismes de l'industrie et communautaires, et on en tient compte dans les révisions des politiques provisoires et dans l'élaboration continue des recommandations de programme.

La Ville organisera un événement d'engagement public au printemps 2023 pour présenter le PDI préliminaire et offrir une occasion de formuler des commentaires sur le dossier complet, y compris les recommandations mises à jour sur les politiques et les programmes. À ce moment-là, l'équipe de projet du PDI examinera toutes les soumissions avant de finaliser le PDI.

Le PDI devrait être présenté au Conseil aux fins d'approbation d'ici la fin du T3 de 2023.



Article 3 de l'appendice I : Consultation « portes ouvertes » virtuelle et en ligne sur la version provisoire du PDI

- Avis
- Maquettes du 14 juin 2023 :
 - FR :
https://ehq-production-canada.s3.ca-central-1.amazonaws.com/3892ddfde3d00d7eb20e3ad54f0ba81e90902c66/original/1686597713/ea99ae5f3558015e8bc2ae0581b8996d_imp_presentation_fr.pdf
 - AN :
https://documents.ottawa.ca/sites/documents/files/2023_imp_presentation_en.pdf
- Rapport sur « Ce que nous avons entendu » (version française)



ottawa.ca  **3-1-1**
TTY/ATS 613-580-2401

La Ville d'Ottawa vous invite à participer à une consultation publique virtuelle sur le nouveau Plan directeur des infrastructures (PDI).

QUAND : Le mercredi 14 juin 2023, de 18 h 30 à 20 h 30

OÙ : Zoom (consultez participons.ottawa.ca pour obtenir le lien virtuel)

QUOI : Le PDI définit les politiques, les objectifs et les priorités à respecter dans la croissance des infrastructures municipales d'aqueduc, d'égout et de gestion des eaux pluviales afin d'assurer une utilisation consciente de nos ressources en eau sur les plans social, environnemental et économique.

POURQUOI : Votre participation à cette consultation est essentielle en vue de façonner un futur plan qui appuiera la diversité des besoins de nos communautés.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le PDI, notamment des détails concernant cette prochaine consultation publique, consultez le site participons.ottawa.ca.

Le nouveau PDI est élaboré conformément aux exigences des phases 1 et 2 du processus de l'évaluation environnementale municipale de portée générale pour les plans directeurs. Il s'agit d'un processus approuvé dans le cadre de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Le processus pour les plans directeurs prévoit une évaluation globale et oblige à consulter le public et les organismes techniques dans le cadre de l'élaboration du nouveau PDI.

Le Plan directeur des infrastructures (PDI)

Contexte

La réactualisation du Plan directeur des infrastructures (PDI) d'Ottawa cadre avec le nouveau Plan officiel, entériné par le Conseil municipal en 2021 et approuvé par le ministère des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario en novembre 2022.

Dans notre rapport sur « Ce que nous avons entendu » du PDI, nous faisons état des commentaires réunis auprès du public dans notre consultation la plus récente, qui s'est déroulée du 14 juin au 7 juillet 2023.

Approche

En 2023, notre phase finale de la consultation sur le PDI a permis de réunir différents commentaires :

- en permettant au public de communiquer directement, par courriel, avec l'équipe du projet;
- en menant un sondage de rétroaction;
- en organisant en ligne un événement virtuel dans Zoom (le 14 juin 2023), dont un exposé du projet, des périodes de questions et la participation du public, des conseillers municipaux et de notre équipe du projet du PDI.

On pouvait consulter, en français et en anglais, les documents essentiels, dont les diapositives, sur la [page du projet dans Participons Ottawa](#). Les participants pouvaient livrer leurs réflexions pendant l'événement, dans le sondage publié sur le site Web ou en communiquant avec le gestionnaire de projet de la Ville. Les activités de consultation lancées le 14 juin ont pris fin le 7 juillet 2023.

Voici la synthèse des principales activités.

Dates	Activités
Le 18 mai 2023	Page Web du projet dans Participons Ottawa : Publication de la date et de l'heure de la consultation, ainsi que du lien permettant de s'y inscrire
Le 18 mai 2023	Note de service adressée au Conseil municipal : Avis envoyé par courriel sur la consultation publique et sur la durée de la consultation
Le 19 mai et le 8 juin 2023	Annonces sur les réseaux sociaux : Publication de l'avis sur la consultation publique et sur la durée de la consultation

Le 20 mai et le 10 juin 2023	Annonces dans les journaux : Publication de l'avis sur la consultation publique et sur la durée de la consultation
Le 12 juin 2023	Page Web du projet dans Participons Ottawa : Publication de la révision des politiques du PDI, des diapositives et du sondage
Le 14 juin 2023	Déroulement de la consultation publique dans Zoom de 18 h 30 à 20 h 30
Le 7 juillet 2023	Fin de la période de commentaires et de la publication du sondage

Grands thèmes et rétroaction

Pendant les consultations, les commentaires ont essentiellement porté sur la planification des finances et des imprévus, la budgétisation et les projections de croissance dans la version provisoire du PDI. Les consultations ont mis en lumière les questions de résilience et de gestion des risques. La densification, l'abordabilité, le calendrier et la coordination du projet, les considérations législatives et la portée du PDI par rapport à d'autres projets ont été les autres motifs d'inquiétude exprimés.

Le lecteur trouvera ci-après les commentaires du public et des intervenants de la profession. La synthèse ci-après vise à faire état des grands thèmes et des questions; ce rapport ne comprend donc pas tous les commentaires exprimés. La Ville a paraphrasé certains commentaires pour en améliorer la clarté.

Sujets	Grands thèmes
Analyse et planification financières	<ul style="list-style-type: none"> On souhaite savoir comment la Ville estime les coûts des projets et comment elle gère les surcoûts pendant les travaux. On souhaite revoir les avantages des formules de calcul existantes qui attribuent les coûts des projets à la profession immobilière (soit l'essentiel des coûts) et au financement foncier, selon les contraintes législatives et en tenant compte du calcul final qui détermine les coûts attribués au financement foncier. On a demandé si les estimations de coûts tiennent compte de l'inflation et on souhaitait connaître le taux d'indexation. On a posé des questions sur la priorisation des projets et sur la méthodologie à laquelle la Ville fait appel pour établir les priorités dans les projets d'infrastructures. On se demandait si le PDI tenait vraiment compte des priorités dans la croissance et le développement de la Ville; il faudrait aussi prioriser le

	<p>financement de certains secteurs pour permettre de respecter ces priorités.</p> <ul style="list-style-type: none"> On se demandait si les secteurs n'ayant pas de contraintes d'infrastructures allaient être exemptés de l'examen et des redevances du programme de gestion des infrastructures.
Projections de croissance	<ul style="list-style-type: none"> On souhaitait savoir si on avait établi des prévisions dans la croissance et l'aménagement. On souhaitait connaître les sources consultées pour les projections de la population et du nombre de logements. On craignait que la Ville s'en remette à des projections démographiques qui ne sont plus d'actualité et on s'inquiétait des incidences de cette éventualité sur le financement des projets. On a fait savoir que l'absence de nouveaux pôles fonciers d'emploi dans le Plan officiel augmenterait les impératifs d'aménagement dans les secteurs résidentiels existants proches des autoroutes. On souhaitait savoir dans quelle mesure l'évolution tendancielle du télétravail avait eu une incidence sur la version provisoire des projections de croissance du PDI de 2023 pour chaque secteur d'application de la politique sur le transect du Plan officiel, le cas échéant. Quelqu'un a demandé si la croissance de la population allait surtout se dérouler dans le centre-ville et dans le secteur urbain intérieur.
Secteurs d'expansion	<ul style="list-style-type: none"> On a exprimé des inquiétudes à propos de l'expansion des services et du surdimensionnement des canalisations et des installations nécessaires pour aménager les zones hors des secteurs d'expansion. On souhaitait autoriser les proposants à apporter des améliorations quand il faut rezoner certains secteurs et qu'il existe des fossés sur le bord des routes.
Résilience et impacts des dérèglements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> On a demandé s'il y a des plans pour protéger l'Usine de purification de l'île Lemieux contre les risques d'inondation. On souhaitait connaître les plans d'alimentation de secours des usines de traitement des eaux et des eaux usées ainsi que des stations de pompage. On a demandé s'il y avait des plans pour la résilience énergétique, par exemple en faisant appel aux sources d'énergie propre de l'Ontario ou du Québec.

	<ul style="list-style-type: none"> • On était favorable à la résilience des infrastructures et à la priorisation des infrastructures essentielles afin de maîtriser les risques des dérèglements climatiques. • On a fait observer qu'il fallait mettre à jour, pour tenir compte des dérèglements climatiques, les cahiers des charges types dans la conception des infrastructures. • On était favorable à l'idée d'aménager systématiquement des aménagements de moindre impact et des systèmes de drainage naturels, ainsi qu'à l'intégration des milieux humides dans les réseaux d'aqueduc et d'égout.
Densification	<ul style="list-style-type: none"> • Les collectivités qui se densifient et qui sont aménagées dans les secteurs des égouts unitaires suscitent de l'intérêt et des inquiétudes. • On a demandé comment et dans quelle mesure la Ville approche et évalue la capacité des infrastructures dans les quartiers urbains du point de vue de la capacité existante de croissance et de densification. • On a demandé si la Ville planifie la densification seulement dans les secteurs du centre-ville. • On a demandé si l'utilisation de l'emprise des rues dans les zones résidentielles est une option quand il s'agit de capter et de gérer les eaux pluviales. • On a demandé si on avait tenu compte du couvert forestier urbain dans le calcul du volume de l'eau. • On était favorable à des études sur la capacité des infrastructures dans les plans secondaires afin de cerner les secteurs de croissance et de densification. • On a demandé comment le PDI mettra en équilibre la densification d'après la capacité des infrastructures existantes par rapport à d'autres facteurs comme la proximité des transports en commun.
Abordabilité	<ul style="list-style-type: none"> • On souhaitait savoir si le PDI était abordable. • On souhaitait savoir si le PDI tenait compte de ce qu'on peut se permettre aujourd'hui, ainsi que de la longue liste des investissements infrastructurels potentiels que devra consentir la Ville éventuellement. • On s'inquiétait des coûts à consacrer à la viabilisation pour les résidents comme pour les non-résidents de Tewn. • On a demandé si les infrastructures de Tewn seront financées par le promoteur immobilier.

	<ul style="list-style-type: none"> • On souhaitait connaître les conditions selon lesquelles le Conseil municipal a approuvé la collectivité de Tewin du point de vue du financement. • On a posé une question sur le modèle utilisé par la Ville afin d'établir les coûts de la viabilisation de Tewin. • On a fait savoir qu'il fallait séparer les coûts des projets entre ceux de Tewin et ceux de l'ensemble de la Ville. • On souhaitait savoir si c'était dans les zones urbaines que les coûts de modernisation des canalisations étaient le plus élevés. • On a demandé si l'actualisation des infrastructures dans les zones urbaines est liée à la difficulté d'améliorer l'abordabilité des logements.
<p>Chronologie et coordination</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La collectivité souhaitait savoir si la Ville mène la planification des infrastructures voulue pour donner des résultats tangibles. • On souhaitait connaître le calendrier de diffusion de la version provisoire des outils de gestion des eaux pluviales sur le site. • On souhaitait connaître les incidences, sur la conception des immeubles, de la gestion des eaux pluviales sur les sites. • On a demandé si les remboursements potentiels liés au projet de loi 109 allaient avoir des incidences sur le PDI. • On souhaitait connaître le calendrier du PDI par rapport à l'Étude du contexte des redevances d'aménagement. • On a posé une question sur les accords initiaux et le calendrier de l'examen de la Ville. • On souhaitait connaître le calendrier de mise en œuvre des études directrices de viabilisation ou des études du sous-bassin hydrographique à mener pour les terrains à consacrer à l'expansion de la Ville.
<p>Prises de sortie d'eau conformes aux lois</p>	<ul style="list-style-type: none"> • On souhaitait connaître la raison d'être des prises de sortie d'eau conformes aux lois et des droits riverains sur les cours d'eau. • On a fait un commentaire selon lequel les examens de la Ville se rapportant aux prises de sortie d'eau conformes aux lois entraîneraient des retards. • On a fait savoir que les travaux d'aménagement seraient entravés s'il fallait que les propriétaires en aval consentent à la réalisation des travaux portant sur les prises de sortie d'eau.

<p>Aqueduc et égout</p>	<ul style="list-style-type: none"> • On a posé une question sur le nombre total et la justification budgétaire des projets d'aqueduc et d'égout dans le PDI. • On souhaitait connaître les projets du PDI de 2013 qui seraient reportés sur le nouveau PDI. • On souhaitait connaître les restrictions liées à la profondeur du réseau d'égout et à l'évitement des stations de pompage dans les secteurs qui débordent le périmètre urbain.
<p>Stratégie de gestion des eaux pluviales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • On a demandé des renseignements sur la ligne de conduite à tenir pour la gestion des eaux pluviales sur les sites dans les petits projets d'aménagement résidentiels. • On souhaitait connaître le coût et l'organisme responsable du financement des programmes de gestion pluviale sur les sites. • On était favorable à une meilleure intégration des infrastructures vertes et de la foresterie urbaine dans la gestion des eaux pluviales. • On a fait savoir qu'il fallait améliorer la conception des bassins de rétention des eaux pluviales pour tenir compte des espèces clés de voûte comme les castors.
<p>Questions propres aux secteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • On souhaitait connaître le budget établi pour les imprévus dans les projets d'aqueduc de Stittsville. • On a posé une question sur l'exploitation de la nouvelle station de pompage de Tewin et sur la viabilisation du secteur de Leitrim. • On a demandé un complément d'information sur le projet de la station de pompage de Manotick. • On souhaitait connaître le calendrier des projets d'aqueduc et d'égout et leur impact sur l'horizon de croissance des secteurs prioritaires de Riverside-Sud. • On souhaitait connaître le calendrier des travaux de modernisation des infrastructures dans South March et dans Kanata-Nord. • On souhaitait connaître les conditions de transposition des lotissements dans l'immobilier rural. • On a posé une question sur la cartographie des secteurs de viabilisation des réseaux d'égout et sur l'impact des piètres conditions d'hydraulicité dans les secteurs urbains dans lesquels il y a des fossés à ciel ouvert. • On souhaitait avoir de l'information sur l'agrandissement des zones de viabilisation à l'ouest du secteur de Barrhaven-Sud pour les pôles d'emploi.

	<ul style="list-style-type: none"> On souhaitait connaître les incidences du PDI sur les infrastructures fédérales dans la Ceinture de verdure.
Précisions sur la portée du PDI	<ul style="list-style-type: none"> On a demandé si les améliorations à apporter aux infrastructures des trottoirs dans les collectivités à densifier faisaient partie de la portée du PDI. On a demandé si la durabilité et l'efficacité énergétique dans les écoles font partie de la portée du PDI.
Déroulement de la consultation	<ul style="list-style-type: none"> Plusieurs organismes ont demandé à être consultés activement dans le cadre du déroulement des consultations et du processus décisionnel.

Prochaines étapes

Nous avons pris connaissance des commentaires du public, des partenaires fédéraux ainsi que des organisations professionnelles et communautaires. Nous tiendrons également compte de leurs commentaires dans l'élaboration de la version provisoire du PDI de 2023, qui sera soumise au Comité et au Conseil municipal pour approbation au quatrième trimestre de 2023.

Article 4 de l'appendice I : Avis du Plan directeur

Avis de publication du Plan directeur

La Ville d'Ottawa a mené une étude qui a permis au Conseil municipal d'approuver le Plan directeur des infrastructures (PDI) 2024. Le PDI est un document stratégique qui définit les buts, les objectifs et les priorités liés à la croissance des infrastructures municipales d'aqueduc, de collecte des eaux usées et de gestion des eaux pluviales pour toute la Ville d'Ottawa. Dans l'élaboration du PDI, la Ville a notamment consulté le public et les parties prenantes, dégagé un consensus, analysé les solutions de rechange et évalué dans l'ensemble les effets produits sur l'environnement à l'échelle de la ville.

Cette étude s'est déroulée conformément au processus de l'évaluation environnementale municipale de portée générale mis au point par la Municipal Engineers Association (MEA). Il s'agit d'un processus approuvé suivant l'« approche n° 1 » établie en vertu de la *Loi sur les évaluations environnementales*. L'étude, lancée conformément à l'examen de la MEA en 2000, dans sa version modifiée en 2007, 2011 et 2015, s'est déroulée selon la nouvelle version de 2023. Alors que le Plan directeur fait état des besoins et des justifications dans l'ensemble, des études plus détaillées auront lieu pour chacun des projets prévus dans le Plan directeur d'après l'évaluation environnementale municipale de portée générale.

Consultation publique : examen public de 30 jours

Le PDI a été présenté au Comité le 20 juin 2024 et au Conseil municipal le 25 juin 2024. On peut d'ores et déjà en prendre connaissance dans un format numérique accessible sur la page Web du projet du PDI de la Ville d'Ottawa et en consulter des exemplaires imprimés dans les établissements suivants :

- Ville d'Ottawa
Centre du service à la clientèle
110, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1P 1J1
- Bibliothèque publique d'Ottawa
120, rue Metcalfe
Ottawa (Ontario) K1P 5M2
Pour en savoir plus sur le PDI et sur le déroulement de cette étude, le lecteur peut consulter le site Web du projet du PDI de la Ville d'Ottawa :
- Français : <https://participons.ottawa.ca/plan-directeur-de-linfrastructure>;
- Anglais : <https://engage.ottawa.ca/infrastructure-master-plan>.

Les personnes intéressées peuvent adresser par écrit à la Ville d'Ottawa leurs commentaires sur le PDI 2023 dans les 30 jours civils de la date du présent avis. Veuillez faire parvenir vos commentaires **au plus tard le 26 août 2024** au gestionnaire de programmes de la Ville, dont voici les coordonnées :

Christopher Rogers
Gestionnaire de programmes, Planification des infrastructures
Ville d'Ottawa
Adresse de courriel : imp-pdi@ottawa.ca

C'est aussi au gestionnaire de programmes qu'il faut adresser les questions ou les commentaires sur les besoins en accessibilité. L'accessibilité est une considération importante pour la Ville d'Ottawa. Si

vous avez besoin d'autres moyens pour nous adresser vos commentaires, veuillez communiquer avec le gestionnaire de programmes dont les coordonnées sont reproduites ci-dessus.

Tous les renseignements personnels reproduits dans votre demande, dont le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et le lieu de la propriété, sont recueillis et conservés en vertu de l'article 30 de la *Loi sur les évaluations environnementales* afin de permettre de créer un dossier qui sera à la disposition du grand public. Puisque ces renseignements sont recueillis pour les besoins du dossier public, la protection des renseignements personnels prévue dans la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP) est sans effet (article 37). Les renseignements personnels que vous soumettez font partie du dossier mis à la disposition du grand public, sauf si vous demandez que vos renseignements personnels restent confidentiels.

Avis d'abord diffusé le 27 juillet 2024

Article 5 de l'appendice I : Correspondance avec les peuples autochtones

From: [Rogers, Christopher](#)
To: {REDACTED}
Cc: chief@pikwakanagan.ca; consultation@pikwakanagan.ca; [Sani, Sherry](#); [Mathew, Stan](#); [Infrastructure Master Plan/Plan directeur de l'infrastructure](#); [McLean, John](#)
Subject: RE: City of Ottawa Infrastructure Master Plan – Update / Objet : Plan directeur de l'infrastructure de la Ville d'Ottawa – Mise à jour
Attachments: [IMPMeeting-PC+EC-Chairs-July8-2022-final.pdf](#)

Kwey Don,

Thanks for taking the time to speak with me yesterday. It gave me an understanding of your interests and limitations in terms of capacity to participate in City consultation processes. Below is a very brief summary of our conversation. I would appreciate any clarifications you may want to provide.

- AOPFN has an interest in avoiding potential environmental impacts from City projects, including the additional strain on natural resources that could result from urban growth.
- A particular concern would be potential risks to human health associated with traditional uses of the City's major rivers, such as fishing.
- You would appreciate effort on the City's part to identify which initiatives and projects are of greatest potential concern to AOPFN so that you can prioritize your review work.
- Notification of projects of interest need to happen as early in our process as possible to ensure AOPFN has an opportunity to respond meaningfully. The City should consider separate line item for AOPFN consultation when planning projects.
- You are in the process of establishing a framework ("rules of engagement") for consultation between AOPFN and the City through Charmaine Forgie of the City's planning department. Any consultation that we do in our Infrastructure and Water Services (IWS) department should align with that framework.
- Sherry Sani (copied) is reaching out to Charmaine to better understand how IWS should engage with AOPFN from her perspective.
- It may be helpful for you to meet with our department so that we may better understand which projects and initiatives that we are responsible for would be important to consult with you on.

With regard to the Infrastructure Master Plan, I am attaching a brief presentation file that covers key [policy and program directions that are discussed in detail on our Engage Ottawa web page \[engage.ottawa.ca\]](#) as referenced in Charmaine's message below. I would be pleased to go through the presentation with you. However, as discussed, the IMP may be of less interest to you than other IWS initiatives.

The IMP, which is expected to be approved by Council in Q2 2023, will identify projects, programs and policies that are intended to support growth as projected in the City's New Official Plan. Development-driven projects such as new water transmission mains, sanitary sewage collectors, and pumping stations will be defined at a very conceptual level in the IMP. The IMP generally does not address management of the City's existing assets. Following Council approval of the IMP, more detailed planning of these projects will take place, including Class Environmental Assessment work specific to those projects.

You had indicated a particular interest in the management of combined sewer overflows to the river. The City's recently commissioned Combined Sewage Storage Tunnel was designed to accommodate development intensification. Several years of monitoring will be needed to assess its performance and the potential needed for any further measures to meet objectives approved by Council, which are well above and beyond the provincial requirements. As such, the IMP will not be addressing

combined sewer overflows.

I hope this communication is helpful. Please feel free to contact me should you wish to discuss further at this time.

Miigwetch,

Chris Rogers, M.A.Sc., P.Eng.

Program Manager, Infrastructure Planning

Infrastructure and Water Services

City of Ottawa

110 Laurier Avenue West

Ottawa, ON

613-580-2424 x27785

From: Rogers, Christopher

Sent: July 20, 2022 11:57 AM

To: {REDACTED}

Cc: 'chief@pikwakanagan.ca' <chief@pikwakanagan.ca>; 'consultation@pikwakanagan.ca' <consultation@pikwakanagan.ca>; Sani, Sherry <Sherry.Sani@ottawa.ca>; Mathew, Stan <stan.mathew@ottawa.ca>

Subject: RE: City of Ottawa Infrastructure Master Plan – Update / Objet : Plan directeur de l'infrastructure de la Ville d'Ottawa – Mise à jour

Kwey Don,

This is to follow up on a voice message I left you a few weeks ago. Further to your message below, I am leading the City's Infrastructure Master Plan and would be pleased to speak with you about the development of the plan. Tomorrow I will be heading off for vacation until August 1st, but you are also welcome to follow up with Stan Mathew (copied) if you are not able to reach me today. We very much look forward to hearing your perspectives on our work.

Miigwetch,

Chris Rogers, M.A.Sc., P.Eng.

Program Manager, Infrastructure Planning

Infrastructure and Water Services

City of Ottawa

110 Laurier Avenue West

Ottawa, ON

613-580-2424 x27785

Article 6 de l'appendice I : Comptes rendus de juin 2024 à propos de la consultation publique sur la version provisoire du PDI (2023)

- Avis
- Maquettes de juin 2024 :
 - FR : https://documents.ottawa.ca/sites/documents/files/2024_impboards_fr.pdf
 - AN : https://documents.ottawa.ca/sites/documents/files/2024_impboards_en.pdf
- Réunions et directives des comités et du Conseil (juin 2024)

Infrastructure Master Plan Update (report to Committee and Council)

04 Jun 2024



The draft Infrastructure Master Plan (IMP) has been updated following the Province's removal of urban expansion lands from the City's Official Plan in December 2023. With the recent passing of Bill 162, the City's Official Plan is now final. A new set of [display boards](#) has been prepared to summarize the changes to the IMP since the June 2023 public consultation period.

A Special Joint Meeting of the Planning and Housing Committee and the Environment and Climate Change Committee will be held on June 20, 2024 to consider a staff report on the final draft of the Infrastructure Master Plan and will be considered by Council on June 26, 2024. The report and all documentation related to the Infrastructure Master Plan will be made available on the City's [agendas and minutes web portal](#) on June 11, 2024.

Once the Infrastructure Master Plan receives Council approval, the City will publish a Notice of Master Plan to initiate a 30-day public review period. Following the 30-day public review period, receipt and resolution of any comments received, the Municipal Class Environmental Assessment requirements for Master Plans will have been satisfied and the IMP will be considered final.

La mise à jour du Plan directeur des infrastructures (rapport au Comité et au Conseil municipal)

04 juin 2024



La version provisoire du Plan directeur des infrastructures (PDI) a été mise à jour après que le gouvernement provincial ait retranché en décembre 2023, dans le Plan officiel de la Ville, les terrains de l'expansion urbaine. Puisque le projet de loi 162 a récemment été adopté, le Plan officiel de la Ville est aujourd'hui définitif. On a préparé un nouvel ensemble de [tableaux d'information](#) pour faire la synthèse des changements apportés au PDI depuis la consultation publique de juin 2023.

Une réunion extraordinaire conjointe du Comité de la planification et du logement et du Comité de l'environnement et du changement climatique aura lieu le 20 juin 2024 pour se pencher sur un rapport du personnel à propos de la version définitive du Plan directeur des infrastructures, qui sera étudié par le Conseil municipal le 26 juin 2024. Ce rapport et tous les documents relatifs au Plan directeur des infrastructures seront publiés le 11 juin 2024 sur le [portail en ligne des ordres du jour et des procès-verbaux](#) de la Ville.

Lorsque le Plan directeur des infrastructures aura été approuvé par le Conseil municipal, la Ville publiera l'Avis du Plan directeur pour lancer la période d'examen public de 30 jours. Après cette période, lorsqu'on aura pris connaissance des commentaires et qu'on y aura donné suite, on aura répondu aux exigences de l'évaluation environnementale municipale de portée générale pour les plans directeurs et on considérera que le PDI est définitif.

Réunions et directives des comités et du Conseil (juin 2024)

La version finale du Plan directeur des infrastructures (PDI) a été soumise pour approbation au Comité de l'environnement et du changement climatique et au Comité de la planification et du logement de la Ville d'Ottawa à leur réunion conjointe du 20 juin 2024 et au Conseil le 25 juin 2024. Le rapport du personnel et les documents d'accompagnement avaient d'abord été publiés sur le site Web de la Ville et donnaient la recommandation que le personnel de la Ville recommande aux comités :

1. d'approuver le Plan directeur des infrastructures reproduit dans la pièce 1 et décrit dans ce rapport, dont :
 - a. les politiques sur les infrastructures dont la synthèse est reproduite dans la section 1 du rapport;
 - b. les projets d'aqueduc et d'égouts décrits dans la section 2 du rapport et précisés dans la pièce 2, en plus de demander au personnel de mener les évaluations environnementales de portée générale et les études de conception fonctionnelle pour ces projets dans les cas nécessaires;
 - c. la Stratégie de gestion des eaux pluviales exposée dans la section 3 de ce rapport;
 - d. le Programme proposé pour la gestion de la capacité des infrastructures, dont l'analyse, par le personnel, des solutions de rechange pour le financement des projets d'infrastructures indiquées pour ce programme dans la section 5.3 du rapport.
2. d'approuver deux ressources permanentes en ETP, financées à même les redevances pour répondre aux besoins du Programme pour la gestion de la capacité des infrastructures.
3. de demander au personnel de revoir la répartition du financement et la capacité postpériodique à prévoir pour les infrastructures d'aqueduc et d'égouts de la collectivité de Tewin et de la collectivité urbaine du sud à faire approuver par le Conseil municipal dans le cadre du processus de l'évaluation environnementale de portée générale et de la conception fonctionnelle.
4. de demander au personnel de publier l'Avis du Plan directeur pour lancer la période d'examen public de 30 jours, après quoi on aura répondu aux exigences de l'évaluation environnementale de portée générale pour les plans directeurs et on pourra considérer que le PDI est définitif.

Le Plan directeur des infrastructures a été adopté avec une motion visant sa modification.

Les interventions, les motions et les votes sont compilés sur la page suivante :

<https://pub-ottawa.escribemeetings.com/filestream.ashx?DocumentId=188785>

Devant le Conseil, les comités lui ont recommandé d'approuver les recommandations susmentionnées avec les modifications suivantes :

1.e. Que l'énoncé suivant soit supprimé de l'alinéa 8(1)3) du document 1 :

- « Les propriétaires fonciers de la collectivité de Tewin financeront initialement l'intégralité des coûts des infrastructures surdimensionnées. ».

f. Que l'annexe 3 du document 1 soit remplacée par la version mise à jour ci-jointe.

g. Que des corrections soient apportées au sous-alinéa 13(4)1)(2), à la page 193 du document 1, afin d'indiquer que l'année de lancement prévue pour le programme est 2025.

h. Que la phrase suivante soit ajoutée à la fin du paragraphe 14(2) du document 1 :

- « Tout projet ayant des répercussions sur les terrains fédéraux nécessite à la fois une évaluation d'impact fédérale et une approbation fédérale de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières. »

Les recommandations sont approuvées en tenant compte des modifications. La motion n° 2024-39-xx, présentée par le conseiller Leiper et appuyée par le conseiller Gower, a aussi été soumise comme suit :

ATTENDU QUE le Plan directeur des infrastructures et le rapport ACS2024-IWS-AM-0003 ont été approuvés à la réunion conjointe du 20 juin 2024 du Comité de la planification et du logement et du Comité de l'environnement et du changement climatique; et

ATTENDU QUE le personnel a relevé une erreur dans le tableau 15-3 de la page 206 des documents 1 et 2;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE dans le tableau 15-3 de la page 206 du document 1, pour le projet intitulé « Nouvelles conduites d'eau principales pour les secteurs de l'expansion urbaine E-4 et E-5 », la colonne « Secteur » indique « Secteur suburbain est » plutôt que « Tewin ».

Le rapport a été adopté par le Conseil dans sa version modifiée par la motion des conseillers Leiper et Gower avec la dissidence de la conseillère T. Kavanagh sur la recommandation 1e).